



Référentiel *H+ Formation*

Démarche qualitative de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'accueil des personnes en situation de handicap
1 - Au cours des deux dernières années, vous avez reçu des personnes en situation de handicap
2 - Le.la référent.e est en relation avec la direction et les formateurs
3 - L'OF communique en interne et à l'externe sur la thématique handicap
4 - Un temps spécifique est dédié à la mission de référent.e
5 - Un document de support à l'entretien d'accueil des personnes en situation de handicap existe et permet d'identifier les besoins (conséquences, contre-indications, limitations fonctionnelles, capacités d'apprentissage)
6 - Des outils de repérage et d'analyse des difficultés des personnes en situation de handicap (capacité et modalités d'apprentissage) sont utilisés
7 - L'OF/CFA accompagne vers la reconnaissance administrative du handicap auprès de la MDPH
8 - L'OF/CFA a l'habitude de se mettre en relation avec les acteurs externes accompagnant la personne en situation de handicap (avec l'accord de cette dernière) pour anticiper les adaptations éventuelles du parcours de formation
9 - La transmission de l'information sur les besoins identifiés des personnes en situation de handicap est assurée en interne (avec leur accord)
Accessibilité de l'OF
10 - Vos locaux sont accessibles
11 - Démarches entreprises pour favoriser l'accessibilité à l'information, aux savoirs, aux lieux de formation, à l'hébergement, etc.
La pédagogie adaptée à la situation de handicap
12 - Les contenus et modalités pédagogiques sont adaptés en interne aux difficultés des personnes en situation de handicap
13 - Le.la référent.e mobilise les partenaires pour l'obtention d'aides relatives aux adaptations pédagogiques, aux aménagements de postes (mesures AGEFIPH ET FIPHFP)
14 - Les experts en matière de compensation du handicap sont mobilisés par le.la référent.e
15 - Des réunions pédagogiques existent afin d'assurer le suivi et le réajustement éventuel du parcours du stagiaire
16 - La structure organise le transfert des compétences pour développer et pérenniser la mission handicap
17 - Le/la référent.e garantit le suivi de toutes les personnes en situation de handicap
18 - Les ruptures de parcours sont analysées
19 - A l'issue de la formation, la personne en situation de handicap bénéficie d'un document formalisant les savoirs acquis
20 - L'information sur l'enquête de satisfaction <i>H+ Formation</i> est faite auprès de tous les apprenants *
Le lien OF / employeur
21 - L'OF/CFA aide la personne en situation de handicap à trouver un stage/contrat auprès d'un employeur
22 - Un temps d'identification des besoins est instauré entre l'OF/CFA et l'employeur afin d'intégrer de manière adaptée la personne en situation de handicap
23 - Le formateur est en lien avec le tuteur pour être facilitateur si besoin
24 - La fin de la formation est anticipée (insertion en emploi)

* *Un organisme engagé dans la démarche H+ est tenu d'informer les personnes en situation de handicap de la possibilité de répondre à l'enquête de satisfaction*
Cette enquête se saisit de façon anonyme et en ligne sur le site H+ Formation